



2^{ÈME} FORUM DE L'ASSOCIATION DES PRÉFETS ET REPRÉSENTANTS
DE L'ÉTAT DE LA FRANCOPHONIE

03 DÉCEMBRE 2020

« Les représentants
de l'État face au Covid-19
Retour d'expérience et enseignements. »

LES ACTES DU FORUM

Avant-propos

Après le succès du 1^{er} Forum de l'Association des Préfets et Représentants de l'État de la Francophonie (APREF) à Abidjan en 2018 sur les nouveaux défis de la Sécurité Intérieure, le deuxième Forum de l'APREF devait avoir lieu à Namur en décembre 2020 sur le thème de la Cohésion Sociale.

Repoussé pour cause de pandémie, l'APREF a décidé de tenir un Forum numérique spécial sur le thème *des Représentants de l'État face au Covid-19*. Ce sujet d'intérêt commun qui mobilise tous les représentants territoriaux de l'État méritait en effet un premier bilan partagé, certes provisoire au moment où la pandémie perdure encore.

Ce Forum Numérique organisé avec l'Institut des Hautes Études du Ministère de l'Intérieur (IHEMI) a pour objectif de réunir préfets, gouverneurs et autres représentants d'États francophones pour échanger autour des pratiques et des premiers retours d'expérience sur la gestion de la crise sanitaire du Covid-19.

A travers ce forum, l'APREF s'attache à remplir son rôle de mutualisation des réflexions et des bonnes pratiques dans l'espace francophone. Puisse-t-il répondre aux attentes.

REMERCIEMENTS

POUR SON ACCUEIL

Éric Freysselinard

Directeur de l'Institut des Hautes Études du Ministère de l'Intérieur (IHEMI)

POUR LEUR CONTRIBUTIONS

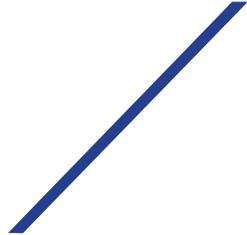
L'ensemble des intervenants au Forum Numérique de l'APREF

POUR LEUR PRÉSENCE

L'ensemble des participants au Forum Numérique de l'APREF



Les représentants de l'État
face au Covid-19
Retour d'expérience et
enseignements



LES ACTES DU FORUM

I- Ouverture

- 06** Mot d'accueil d'Éric FREYSSELINARD, Directeur de l'Institut des Hautes Études du Ministère de l'Intérieur (IHEMI)
- 07** Allocution Introductive de Denis MATHEN, gouverneur de la province de Namur et Président de l'APREF

II- Interventions de grands témoins

- 10** Henri MONCEAU, Directeur de la Francophonie économique et numérique (OIF)
- 12** Son Excellence Monsieur Chakib BENMOUSSA, Ambassadeur du Maroc en France

III- Témoignages d'acteurs de terrain

- 16** Félicien AMANI, Directeur de cabinet du Ministre de l'administration du territoire et de la décentralisation pour la Côte d'Ivoire
- 20** Pierre N'GAHANE, Préfet de la Marne pour la France
- 23** Fadama Itala KOUROUMA, Directeur national de l'Administration du Territoire pour la Guinée
- 26** Patricia-Dominique LACHAT, Préfète du District d'Aigle pour la Suisse
- 28** Pierre-Luc DESGAGNE, Délégué général du Québec à Bruxelles

IV- Interventions de clôture

- 31** Synthèse par Éric FREYSSELINARD, Directeur de l'IHEMI
- 33** Conclusion par Denis MATHEN, gouverneur de la province de Namur et Président de l'APREF

WWW.APREF.FR



[www.facebook.com
/AssoAPREF](https://www.facebook.com/AssoAPREF)



www.apref.fr/contact

I- Ouverture

06 Mot d'accueil du Directeur de l'Institut des Hautes Études
du Ministère de l'Intérieur

07 Allocution Introductive du Président de l'APREF



Mot d'accueil du Directeur de l'IHEMI



Eric FREYSSELINARD

Préfet, Directeur de l'Institut des Hautes Études du Ministère de l'Intérieur,
France

En tant qu'adhérent de l'APREF à titre personnel depuis plusieurs années, je suis très heureux d'accueillir l'association dans les locaux de l'IHEMI.

J'ai vécu personnellement la crise du Covid-19 comme Préfet de Meurthe-et-Moselle. J'avais déjà connu en 2009 la crise du H1N1 où nous avons dû vacciner en quelques mois des centaines de milliers de personnes. L'OMS à l'époque nous avait annoncé des prévisions terribles pour les années suivantes, nous annonçant que nous aurions de nouveaux virus beaucoup plus dangereux et plus évolutifs. C'est ce qui est arrivé avec cette crise à la différence près que cette fois-ci nous n'avions pas le vaccin à portée de main.

La question qui nous taraude, responsables publics, c'est de savoir si nous aurions pu réagir plus rapidement, plus efficacement, si nous aurions pu faire mieux.

Nous nous interrogeons sur l'organisation de nos pays, entre modèles décentralisés (Allemagne, Espagne, Italie...) et des modèles plus centralisés (France, Portugal...).

Nous nous interrogeons sur les articulations entre pouvoirs administratifs. Ainsi, en France, le rôle des préfets et leur rapport aux Agences régionales de Santé, elles même s'articulant autour de l'organisme *Santé Publique France*, des caisses primaires d'assurance maladie, des médecins a été questionné.

Nous nous interrogeons sur les bonnes mesures à prendre. Certains pays comme le Royaume-Uni et la Suède nous ont dit qu'il fallait laisser le virus agir librement, protéger simplement les vulnérables alors que d'autres pays ont été beaucoup plus durs dans leur confinement comme en Espagne ou en France, dans lequel le système des attestations de sortie a été mis en place. D'autres mesures comme la fermeture des commerces ont été critiquées, fallait-il fermer les petits commerces comme dans la majorité des pays, ou les grands commerces comme ce fut le cas en Catalogne ?

En conclusion, la question fondamentale c'est la crise de confiance envers les décideurs, envers les hommes politiques et la haute administration. Car si une société n'a pas confiance en ses dirigeants, il est beaucoup plus difficile de mettre en œuvre les politiques publiques.

Je vous remercie.

Allocution introductive du Président de l'APREF



Denis MATHEN

Président de l'APREF, Gouverneur de la Province de Namur,
Belgique

Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs, Excellences,
Mesdames et Messieurs les Préfets,
Mesdames et Messieurs les Gouverneurs,
Mesdames et Messieurs les Sous-préfets, commissaires d'arrondissement,
Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités,
Chers représentants territoriaux d'État

En ma qualité de Président de l'APREF, c'est un grand plaisir de vous accueillir virtuellement. J'aurais dû vous accueillir cette année à Namur pour le deuxième Forum de l'APREF après le succès du 1^{er} Forum à Abidjan il y a deux ans, mais ce n'est que partie remise et j'aurai le plaisir de vous accueillir à Namur en décembre 2021.

Pour celles et ceux qui ne connaissent pas l'APREF, elle est née il y a 3 ans à l'Ambassade du Togo à Paris. Nous avons depuis 3 ans maintenu un rythme d'activités particulièrement important au travers notamment des réunions du Bureau, de notre site Internet, de capsules vidéo (qui mettent en avant le réservoir d'experts que nous pouvons fournir dans le cadre de nos missions), du

Forum d'Abidjan, qui avait évoqué les nouveaux défis de la sécurité intérieure des États et qui a également ouvert la voie d'une réflexion sur le numérique, ainsi que des partenariats conclus, avec notamment l'AERTE dont je salue son Président Ignazio Portelli.

Je le remercie de sa présence.

Enfin, l'APREF est riche d'une série de contributions et de partage d'expériences sur cette pandémie que nous avons vécue et que nous traversons encore et qui sont disponibles sur notre site internet.

Aujourd'hui 12 nationalités sont présentes à ce Forum : la Belgique, le Bénin, la Côte d'Ivoire, la France, la Guinée, le Maroc, le Canada via le

Québec, le Sénégal, la Suisse, le Togo, les États-Unis au travers de la Louisiane, et l'Italie au travers du Président de l'AERTE.

[Remerciements et présentation des intervenants]

Cette crise sanitaire, cette gestion de la pandémie, quels que soient nos pays, les régions où nous habitons, nous a tous impactés de près depuis le début de l'année 2020 par la « première vague » et à présent par la deuxième. Les Représentants territoriaux de l'État ont été impactés en tant que citoyens mais aussi et surtout dans leur travail quotidien en tant qu'organe de l'État et ou du territoire, en tant que gestionnaire stratégique de crise, en tant qu'organe de coordination multidisciplinaire. Nous nous sommes aussi transformés pour certains, du fait du caractère inédit de cette crise, en gestionnaires opérationnels. Nombreuses sont les citations que l'on peut trouver concernant la gestion des crises, j'en retiendrai une de Marc Twain qui disait que « la catastrophe qui finit par arriver n'est jamais celle à laquelle on s'est préparé ». Cette citation trouve ici tout son sens.

Il nous a fallu les uns et les autres nous montrer créatifs. La planification d'urgence a aussi parfois montré ses limites ; il nous a fallu mettre en place des structures de gestion particulières, parfois *sui generis*, commandées par l'urgence, l'évolution des risques et avec toutes les incertitudes que cela peut entraîner au niveau du cadre juridique notamment.

Nous avons pu malheureusement également constater certaines formes de repli. Nous nous sommes rendus compte qu'un virus ne se borne pas aux frontières, qu'il ne s'arrête pas aux différents modèles de gestion interne de

nos territoires et encore moins à la manière dont nous avons prévu de coopérer entre nous.

Je pense que ce forum est véritablement une occasion d'exorciser pour certains ce que nous avons vécu et qu'il sera un bon lieu d'expression, une source d'échanges et de partage d'expériences au cœur de la Francophonie.

C'est cela les gènes de l'APREF : le partage d'expériences, un réservoir d'experts, un acteur actif et reconnu au cœur de la Francophonie internationale.

Je vous remercie toutes et tous de nous avoir rejoints pour ce forum et vous souhaite de bons débats et de bons échanges.

II-Interventions de grands témoins

9 Henri MONCEAU, Directeur de la Francophonie économique et numérique à l'OIF

11 Son Excellence Monsieur Chakib BENMOUSSA, Ambassadeur du Maroc en France





Henri MONCEAU

Directeur de la Francophonie économique et numérique à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)

Je voudrais revenir sur l'impact de la crise et sur sa vigueur, qui a atteint des proportions considérables, bien plus importantes encore du fait de la 2e vague par rapport à la situation de juin, après la 1e vague.

Pour ce qui concerne par exemple les pays francophones d'Europe, nous sommes passés de 411 852 cas de Covid à 3 866 915 cas de Covid entre la 1e et la 2e vague. Pour le Canada, de 105 830 à 299 422, au Maroc par exemple de 12 385 à 293 177. Ce ne sont que quelques chiffres pour vous donner une idée d'une situation encore mal connue. Cette 2e vague impacte une situation déjà terriblement dégradée. Tous ces chiffres sont disponibles sur la veille mise en place pour l'ensemble de l'espace francophone sur le site de l'OIF.

La particularité de cette crise est qu'elle est globale, certains l'appellent « la tempête parfaite », puisqu'elle cumule tellement d'éléments qu'elle a conduit à un ralentissement général de l'activité économique, qu'elle contracte à la fois l'offre et la demande. Dans cette situation, tous les pays ont dans la mesure du possible entrepris des mesures de correction, ont tenté de réinjecter des moyens.

Ce qui est important c'est de voir comment les différentes régions de l'espace francophone sont affectées par cette réinjection de moyens.

Si l'on compare la situation entre nos pays francophones, il y a de grandes disparités à tous les niveaux. Par exemple des pays comme la Suisse ou la Belgique ont pu prendre des mesures à hauteur de 4% environ de leur PIB, la France 8%, le Canada 15%. Si l'on rajoute à cela les garanties publiques apportées à partir de moyens relevant de l'État, on peut atteindre jusqu'à 20% du PIB.

Si en revanche on regarde la situation dans les pays en développement, on est sur une échelle de 1 à 2% du PIB, sauf certains pays comme le Sénégal (7%), la Côte d'Ivoire (5%) ou le Maroc (3%). On mesure bien ici l'accroissement des inégalités mis en évidence par beaucoup d'économistes, à la fois en termes d'écart entre pays et à l'intérieur même des pays. La CNUSED, a calculé que jusqu'à présent l'injection des moyens publics réalloués par personne bénéficiaire équivalait environ à 1 400\$ par personne dans les pays développés, à 76\$ par personne dans les pays en voie de développement et de 18\$ dans les PMA.

Cet écart est gigantesque. Le FMI estime le niveau de contractions des PIB à 4,4% pour l'année 2020.

C'est l'équivalent du Krach de 1929, on est bien au-delà de la crise de 2008. Cet écart va entraîner un effet de traîne. C'est une crise de longue durée, et la tentative de transformation économique pour revenir à des niveaux de prospérité comparables à la situation pré-Covid19, va prendre beaucoup de temps, c'est un constat unanimement partagé.

Je voudrais souligner encore, que pour ce qui concerne la Francophonie, il a paru particulièrement important à la Secrétaire générale de l'OIF, Madame Mushikiwabo, de réagir à cette crise dans la mesure de nos moyens, pour renforcer la solidarité entre nos États par des

actions spécifiques comme un fonds dédié aux femmes qui sont particulièrement vulnérables dans cette crise *La Francophonie avec Elles* en particulier dans les pays en développement. Une nouvelle stratégie de la Francophonie économique a par ailleurs été récemment adoptée qui insiste sur une stimulation des échanges commerciaux et des investissements au sein de l'espace francophone et qui veut aider les entreprises, notamment à trouver des financements, à stimuler largement l'innovation, qui mise sur les pouvoirs publics, qui entend capitaliser sur l'économie numérique et notamment l'Intelligence artificielle.

L'OIF reste bien entendu à vos côtés. Je vous remercie.



S.E.M. Chakib BENMOUSSA

Ambassadeur du Maroc en France

- 1- **Permettez-moi de remercier** l'Association des Préfets et Représentants de l'État de la Francophonie et l'Institut des Hautes Études du Ministère de l'Intérieur de la République Française, pour l'organisation de cette rencontre et de **saluer la singularité de ce forum**, qui réunit les acteurs territoriaux de l'espace francophone, mais aussi l'actualité du sujet qui traite du rôle des représentants de l'État et des enseignements à tirer face à la crise mondiale autour du COVID.

Je souhaite au cours de mon intervention, **partager avec vous quelques réflexions** sur la gestion de la crise Covid 19 en partant du retour d'expérience du Maroc.

- 2- **1^{er} Constat** est une évidence. Il s'agit d'une **crise sanitaire inédite** qui représente un défi majeur pour toute l'Humanité. Elle a surpris par son **ampleur et l'incertitude** qu'elle engendre qui rend complexe les exercices classiques de projection de politiques publiques.

Elle a mis en évidence l'**interdépendance** forte de nos économies et de nos sociétés et montré combien **certains défis peuvent aujourd'hui s'exprimer à l'échelle planétaire mais aussi et surtout avoir des impacts réels sur le plan local et territorial.**

C'est l'une des particularités de cette crise. Elle s'exprime à différents niveaux, global, national et territorial, mais aussi dans différents domaines,

sanitaire d'abord, économique et social, voire sécuritaire. Elle porte en elle les germes d'un monde qui se redessine, où les attentes envers l'État et le besoin de territorialisation des politiques publiques sont de plus en plus forts.

La Situation économique et financière des États est très fragile alors même que les attentes des populations sont de plus en plus pressantes :

Reprise économique timide au États-Unis et en Asie au troisième trimestre, contraction plus forte que prévue du PIB européen et menaces réelles sur l'économie africaine avec plus de 12% de baisse de revenus des ménages et 43 millions de personnes supplémentaires dans une situation de pauvreté sont bien là. Le FMI estime à 1200 milliards de dollars le montant nécessaire pour la relance.

La dégradation des situations des finances publiques, des ménages et des entreprises est de nature **à amplifier les tensions, sociales voire même celle d'ordre géopolitique, avec ce que cela comporte comme risque de mouvements sociaux, mouvements migratoires et de réfugiés.**

- 3- **2^{ème} constat :** cette crise a provoqué une **réhabilitation du rôle de l'État**. En effet, la crise a mis en relief les faiblesses structurantes que connaissent les sociétés et les systèmes économiques dans le monde et les limites de la régulation par le marché. Elle a engendré une

réhabilitation du rôle de l'État en tant qu'État stratège et État social, seule institution en capacité de protéger les citoyens et d'apporter les réponses nécessaires à la crise. Ce besoin d'État s'exprime à différents niveaux :

#Au niveau des territoires : la crise a révélé la nécessité d'une réponse agile, adaptée aux territoires, qui puisse tenir compte des réalités locales, qui puisse impliquer les populations et les acteurs locaux en tenant compte des limites d'une organisation centralisée à l'excès, d'une fonction publique parfois éloignée de l'économie réelle et des informalités qui la caractérisent particulièrement dans certains pays en développement mais aussi en tenant compte des ressources naturelles et financières limitées qui nécessitent ingéniosité, solidarité et appropriation.

Les représentants de l'État sont en première ligne dans la gestion de la crise sanitaire car ils sont, dans beaucoup de pays, chargés de mettre en œuvre les mesures de confinement, de s'assurer du bon fonctionnement des soins de santé et des services sociaux ou de faciliter l'impulsion économique.

Dans le cadre de la Crise Covid, le Maroc a mis en place des « postes de commandement Coronavirus » aux échelles territoriales, dans tous le Royaume pour l'identification, la localisation et le suivi de l'épidémie et pour assurer une coordination optimale entre tous les services déconcentrés de l'Etat (Santé, services de sécurité, chaînes d'approvisionnement etc.).

Le Maroc a par ailleurs mis en place des **comités de veille économique** au niveau de chaque région, pour monitorer l'impact économique et social de la crise dans chaque territoire et constituer une force de proposition en fonction des spécificités et de la résilience de ces territoires.

Enfin, le Maroc a également mis en place des mesures d'endiguement de la pandémie plus ciblées, par régions et grandes villes touchées, en conférant aux **autorités déconcentrées** la possibilité de prendre les mesures nécessaires en fonction de la situation épidémiologique locale. Une telle approche a permis de limiter l'impact de la deuxième vague sur l'économie nationale et assurer un équilibre entre les mesures de

restrictions sanitaires, et les mesures de relance de l'activité économique. De manière globale, le Maroc affiche un taux de létalité stable (1,6%), inférieur à la moyenne mondiale 2,4%.

La conviction du Maroc est que la réponse en termes de gouvernance est dans un État réformé avec davantage de déconcentration, de responsabilisation des acteurs locaux et de décentralisation ; un État qui puisse permettre de territorialiser les politiques publiques nationales, mais aussi faire en sorte que les territoires contribuent à leur élaboration.

#Au niveau national ensuite : la crise a révélé la nécessaire mobilisation de l'État, pour répondre aux attentes des populations sur le plan de la sécurité sanitaire, mais aussi sur les plans économiques et sociaux. Il s'agit au niveau national de **définir un cap partagé** et les objectifs essentiels qui y sont associés, de **revoir l'allocation des ressources** pour accompagner les priorités sur le plan santé, éducation, protection sociale ou sur le plan de la relance économique et de la préservation des emplois, tout en ayant une **approche prospective** qui prépare la période post covid, notamment en termes de digitalisation et d'économie verte.

Sous le leadership de Sa Majesté Le Roi, le Royaume a mené des actions fortes et audacieuses en donnant la priorité à la dimension humaine et à la nécessaire protection des populations.

Le Maroc a engagé très tôt plusieurs actions qui ont permis de freiner la chaîne de transmission de l'épidémie et de réduire considérablement l'impact de la première vague de la pandémie. En effet, dès le mois de mars 2020, soit quelques jours après la détection des premiers cas, des moyens considérables ont été rapidement engagés pour limiter la propagation de l'épidémie (état d'urgence et confinement, port de masques obligatoire, postes de commandements territorialisés, hôpitaux militaires de campagne déployés...).

L'action du Maroc s'est également focalisée sur le **soutien aux citoyens** (soutien à 6 millions de ménages) par la mise en place d'un fonds de solidarité de 3 milliards d'euros.

Sur le plan économique, un **Pacte pour la Relance** a été signé entre les secteurs public et privé pour la sauvegarde et la promotion de l'emploi, la préservation de la santé des travailleurs, l'accélération du processus de formalisation de l'économie, ainsi que la promotion de la bonne gouvernance. Ce pacte mobilise près de 11% du PIB sous forme de crédits garantis au profit de tous les segments d'entreprises (public et privé, grandes et petites entreprises), et sous la forme d'un fonds stratégique d'investissement qui interviendra notamment dans des projets d'investissement en recourant aux mécanismes de partenariat public-privé (PPP).

L'action du Maroc s'inscrit également dans une démarche de prospective et de réflexion sur les inflexions de long terme qu'il convient d'envisager dès à présent. Bien avant l'apparition de cette pandémie, Sa Majesté le Roi a décidé de créer une **Commission Spéciale sur le Modèle de développement** que j'ai l'honneur de présider. Cette commission, qui soumettra les résultats de ses travaux fin décembre, a pour mission de proposer, dans le cadre d'une démarche inclusive et participative, une vision pour le Maroc de demain qui réponde aux attentes de ses citoyens, qui prenne en considération les tendances qui se dessinent et qui soit ouverte sur le monde. Une telle démarche est de nature à apporter une inflexion majeure dans le développement du Maroc à l'aune de la reprise économique post covid.

#Au niveau mondial enfin : la crise a révélé le **besoin de renforcement de la coopération entre les États et du multilatéralisme** pour envisager une réponse coordonnée face à la crise. La conviction du Royaume du Maroc est qu'il ne peut y avoir de réponse à la crise qu'à travers une coopération internationale renforcée et des actions communes en faveur d'un développement économique et social centré sur les attentes des citoyens.

L'action de la communauté internationale doit pouvoir évoluer pour permettre de répondre à ces attentes à travers des **actions de solidarité concrètes et opérationnelles sous forme d'allègement et restructuration de la dette** des pays les plus pauvres et des pays à revenus intermédiaires, qui ont été très affectés par la crise et qui n'ont pas la possibilité de mobiliser des facilités de financement bancaires à l'international comme le font un grand nombre de pays développés. Cette solidarité peut aussi s'exprimer à travers un **soutien matériel** direct dans le domaine sanitaire ou un **partage d'expérience**. Le soutien à la mise en place d'un **système d'Alerte internationale** qui puisse permettre d'assurer très tôt, la détection, la riposte, le contrôle des épidémies et le suivi des maladies à potentiel épidémique.

Dans ce cadre, **Sa Majesté Le Roi Mohammed VI a lancé une action de solidarité au profit d'une quinzaine de pays africains avec des dons de matériels médical et de santé produits au Maroc**. De même, le Royaume envisage de lancer vers la mi-décembre 2020, une vaste campagne de vaccination contre la COVID-19 en commençant par les populations les plus exposées ou les plus vulnérables. Des conventions ont été signés avec des grands groupes pharmaceutiques mondiaux pour un approvisionnement prioritaire, dès que le feu vert de l'OMS serait accordé. Une production locale est prévue sous licence avec l'idée de pouvoir à terme, rendre disponibles pour des pays du continent africain les vaccins produits au Royaume.

Pour terminer, je voudrais féliciter votre Association pour la coopération décentralisée qu'elle favorise, et qui peut permettre de renforcer le partage d'expérience et le développement de capacité au niveau des territoires pour qu'ils soient mieux armés face à la crise.

III-Témoignages d'acteurs de terrain

15 Félicien AMANI, Directeur de cabinet du Ministre de l'administration du territoire et de la décentralisation pour la Côte d'Ivoire

19 Pierre N'GAHANE, Préfet de la Marne pour la France

22 Fadama Itala KOUROUMA, Directeur national de l'Administration du Territoire pour la Guinée

25 Patricia-Dominique LACHAT, Préfète du District d'Aigle pour la Suisse

27 Pierre-Luc DESGAGNE, Délégué général du Québec à Bruxelles





Félicien AMANI

Directeur de cabinet du Ministre de l'administration
du territoire et de la décentralisation de Côte d'Ivoire

La COVID-19 qui a fait son apparition en Chine dans la province de Hubei au cours du dernier trimestre 2019, est de l'avis de tous la pandémie la plus meurtrière du 20^{ème} siècle.

Elle touche tous les continents, mobilise tous les acteurs de la santé, met à rude épreuve les systèmes sanitaires, impacte la vie sociale et économique, remet en cause certains aspects de la gouvernance des états et des choix de politique publique.

Le 1^{er} cas de COVID-19 a été enregistré en Côte d'Ivoire le 11 mars 2020.

Le nombre de cas a connu des progressions dans les mois qui ont suivi, s'est ensuite stabilisé avant de redescendre à des niveaux très faibles.

En vue de faire face à cette pandémie, méconnue, incontrôlable qui connaissait une progression extrêmement rapide en Europe et en Amérique, le Gouvernement Ivoirien a réagi d'une part par l'adoption d'une série de mesures urgentes et d'autre part à travers la mise en place d'un cadre institutionnel de gestion ainsi qu'un un plan de riposte.

Le retour d'expérience de la Côte d'Ivoire dans la gestion de la Covid et l'implication des autorités préfectorales objet de la présente communication sera articulé autour de trois axes :

- **Les mesures urgentes**
- **Les grands axes du plan de riposte national**
- **L'action des préfets dans la lutte contre la Covid**

I-LES MESURES URGENTES

Dès la survenue de la pandémie, le conseil national de sécurité présidé par le Président de la République qui est le plus haut niveau de décision pour les situations de crise en Côte d'Ivoire a pris les mesures urgentes que commandait la pandémie.

- la suspension pour une période de 15 jours renouvelable, à compter du 16 mars 2020 à minuit, de l'entrée en Côte d'Ivoire des voyageurs non ivoiriens en provenance des pays ayant plus de 100 cas confirmés de maladie à coronavirus (COVID-19).
- La soumission des ressortissants ivoiriens et des résidents permanents non ivoiriens à une mise en quarantaine obligatoire pour 14 jours dès leur entrée sur le territoire ivoirien dans les centres réquisitionnés par l'État ;
- le renforcement du contrôle sanitaire aux frontières aériennes, maritimes et terrestres ;
- la mise en quarantaine des cas suspects et des contacts des malades dans les centres réquisitionnés par l'État ;
- la fermeture de tous les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et supérieur pour une période de 30 jours à compter du 16 mars 2020 à minuit ;

- le respect d'une distance d'au moins un mètre entre les personnes dans les grandes surfaces, les maquis, les restaurants, les entreprises, la zone aéroportuaire et les lieux publics ;
- le respect des mesures d'hygiène corporelle, comportementale, hydrique et alimentaire (lavage des mains au savon, application des solutions hydro-alcooliques, interdiction des salutations manuelles, accolades et embrassades, interdiction stricte de la consommation de la viande de brousse) ;
- la fermeture des boîtes de nuit, des cinémas et des lieux de spectacle pour une période de 15 jours renouvelable à compter du 18 mars 2020 à minuit ;
- l'interdiction des rassemblements de population de plus de 50 personnes pour une période de 15 jours renouvelable à compter du 18 mars 2020 à minuit ;
- la suspension de tous les évènements sportifs et culturels nationaux et internationaux, pour une période de 15 jours renouvelable à compter du 18 mars 2020 à minuit ;
- l'ouverture de sites complémentaires équipés de prise en charge à Abidjan, Abengourou, Aboisso, Bondoukou, Bouaké, Bouna, Daloa, Gagnoa, Korhogo, Man, Odienné, San-Pédro et Yamoussoukro ;
- la gratuité totale du diagnostic et de la prise en charge de tous les cas suspects et confirmés de COVID-19 ;
- le renforcement de la sécurité sanitaire des agents de santé, du personnel de la recherche, des forces de défense et de sécurité, des agents des zones aéroportuaires et de la plateforme portuaire dans la prévention du COVID-19 ;
- la réactivation des comités départementaux de lutte contre les épidémies.

II-LE PLAN DE RISPOSTE CONTRE LA PANDEMIE

Cette réaction urgente a été suivie par un véritable plan de riposte contre la pandémie comportant :

1) *Des mesures de riposte sanitaire et de prévention*

Le plan de riposte sanitaire élaboré par la Côte d'Ivoire a été estimé à **95 milliards 880 millions de Francs CFA**.

Ce plan a pour objectif de briser la chaîne de transmission et assurer une prise en charge totale des malades (dépistage des cas suspects, prise en charge des personnes testées positives et identification et isolement des cas contacts).

Dans ce train de mesures il faut ajouter le confinement ciblé, le port obligatoire du masque.

Le Gouvernement a autorisé l'importation de 200 millions de masques. Un centre de quarantaine a été ouvert.

2) *Plan de soutien économique, social et humanitaire ;*

Ce plan vise à faire face aux effets de la crise du covid-19. Il est doté d'une enveloppe de 1 700 milliards soit 5% du PIB. Il s'agit de soutenir l'outil de production, maintenir les emplois, assurer une reprise rapide des activités économiques post-crise et apporter un soutien humanitaire aux populations.

Dans ce cadre, trois fonds spéciaux ont été créés :

- *Le fonds national de solidarité et de soutien humanitaire* d'un montant de **170 milliards** ;
- *Le fonds d'appui aux acteurs du secteur informel* d'un montant de 100 milliards de francs ;
- *Le fond de soutien aux PME* d'un montant de 150 milliards de francs ;
- *Le soutien aux filières agricoles et aux secteurs de production alimentaires*, avec un objectif de 300 milliards d'appui projetés.

Chers participants au forum, comme vous pouvez le constater, notre pays a pris la pleine mesure de cette pandémie dès sa survenue, les composantes de son plan de riposte en témoignent.

La Côte d'Ivoire s'est véritablement projetée pour une crise sanitaire inédite avec des conséquences non maîtrisables et graves.

Le cadre d'action institutionnel et les moyens d'action étant ainsi définis, il revenait aux différents acteurs de mettre en œuvre la stratégie de riposte dans la perspective de contenir la crise et de la juguler. Quel a été le rôle du préfet représentant de l'État dans cette gestion ?

III-LE ROLE DES PREFETS

En Côte d'Ivoire, l'action des préfets dans la lutte contre la Covid a consisté en la traduction en mesures concrètes appliquées sur le terrain de toute la stratégie de riposte.

A cet égard, deux organes de gestion des attributions ont été des instruments privilégiés de la gestion de la pandémie au plan local.

Il s'agit d'une part du comité départemental de lutte contre les pandémies composées des acteurs sanitaires en service dans la circonscription et présidé par le Préfet, et d'autre part du comité départemental de sécurité composé des chefs de corps des unités de sécurité dans les Départements, également présidé par le Préfet.

Ces deux organes ont été les centres d'impulsion, d'initiation, d'orientation et de concertation des actions locales de la lutte.

Ces Comités Départementaux créés par arrêtés avaient pour missions de :

- Suivre l'exécution du plan de lutte élaboré par le comité national ;
 - Coordonner la mise en œuvre du plan de lutte contre la pandémie sur le plan local ;
 - Coordonner les activités de gestion sur le terrain ;
 - Mobiliser les ressources départementales (humaines, matérielles, financières) pour la gestion de la pandémie ;
 - Organiser la riposte à la pandémie ;
- Veiller au niveau local à la disponibilité du stock de médicaments, des équipements de protection et autres produits nécessaires à la riposte ;
 - Assurer l'évaluation finale des activités de lutte contre la pandémie ;
 - Proposer des sites de confinement pour les éventuels malades du coronavirus ;
 - Identifier les sites de confinement et des sites de construction de centre de dépistage ;
 - Organiser et faire respecter les mesures de confinement.

1) L'information et la sensibilisation

• La mobilisation communautaire générale

Elle a consisté à sensibiliser tous les leaders d'opinion, les responsables communautaires et les populations dans les campagnes sur l'existence de la pandémie et le péril sanitaire auquel elle expose les populations et les défis socio-économiques qu'elle engendre.

Elle s'est traduite également par des rencontres d'information avec les organisations socio-professionnelles impactées par les mesures de lutte contre la COVID-19 arrêtées par le Gouvernement.

Il s'agit :

- des boulangers pour l'interdiction du commerce ambulancier des pains ;
- des transporteurs pour les mesures de régulation ;
- des restaurateurs ;
- des commerçants ;
- des bouchers et tenanciers des maisons frigorifiques ;
- des chefs religieux ;
- des chefs de communautés et de quartiers ;
- des responsables des radios locales.

Une grande campagne d'information et de sensibilisation initiée en faveur du grand public à travers les marchés, les cités universitaires, des remises de matériels de protection, les restaurants et maquis (avant leur fermeture), rencontres avec les radios locales pour amplifier et rappeler à la population le

respect des mesures barrières, la sensibilisation dans les Sous-préfectures par les Sous-préfets. Une autre dimension de la contribution des Préfets fut le contrôle des mesures de lutte contre la COVID-19.

2) Le contrôle et suivi de la mise en application des mesures du gouvernement qui a été conduite en Côte d'Ivoire par le préfet et le maire.

Le suivi des mesures barrières en vue de leur application relève d'une action de police administrative.

Les mesures de restriction des déplacements

Afin d'asseoir la base légale des mesures de restriction, l'état d'urgence a été décrété le 23 mars 2020.

L'application du couvre-feu

Par ailleurs, les Préfets ont été amenés à prendre parfois, des arrêtés pour renforcer au niveau local, les mesures du Gouvernement. Ils ont également établi des titres de déplacements vers la Capitale économique, Abidjan.

Lorsque des cas sont signalés, les Préfets apportent le soutien de l'Etat à travers les mesures d'assistance humanitaire et sociales.

3) L'organisation d'assistance aux personnes impactées

L'identification des ménages vulnérables

Il s'est agi de créer un cadre favorable à une solidarité communautaire. Cela s'est réalisé à travers la mise en place d'un comité restreint composé des Directeurs régionaux intervenant dans le domaine social et humanitaire, pour le recensement des personnes impactées par les effets de la pandémie et pour la

réception des dons ; d'un conseil composé de 2 guides religieux, de 2 chefs de village, d'un chef de communauté, d'un chef de quartier, d'un représentant des jeunes et d'une représentante des femmes, chargé de valider les listes de recensement produites par le comité.

Un appel aux personnes de bonne volonté en vue de soutenir les ménages impactés par les effets de la pandémie a été lancé par les Préfets.

L'identification des acteurs du secteur informel éligibles aux fonds

Afin de bénéficier des mesures de soutien, les acteurs du secteur informels, qui constituent encore une part importante du tissu économique, sont recensés par les Préfets, et leur situation de fragilité évaluée par une cellule présidée par les Préfets afin d'être éligibles aux fonds de soutien.

L'encadrement des PME sur les procédure d'accès aux fonds

Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) ont également pu bénéficier des fonds de soutien à travers la même procédure de recensement et d'évaluation de la fragilité menée par les Préfets.

IV-CONCLUSION

Les Autorités préfectorales en Côte d'Ivoire ont été fortement impliquées dans la lutte contre la pandémie du coronavirus.

Leurs actions, à l'instar de celles de leurs collègues des autres pays, a légitimé le rôle du représentant de l'Etat sur les territoires.

La nature des défis nouveaux auxquels le monde fera face, commande de plus en plus, une présence forte du représentant de l'Etat auprès des populations.



Pierre N'GAHANE

Préfet du département de la Marne,
France

En France, la pandémie du Covid-19 a touché de manière conséquente, en tout premier, le département de l'Oise qui est entré en crise sanitaire dès la fin du mois de février 2020, soit près de 20 jours avant l'entrée en confinement de tout le territoire national.

Le 25 février 2020, un enseignant de Crépy-en-Valois décède. Le 26 février le DG-ARS informe le Préfet du département de la gravité de la situation. Ils tiennent ensemble une conférence de presse pour en informer le grand public. La France est rentrée officiellement dans le stade 2 de la pandémie. Les premières mesures gouvernementales sont prises par le Premier ministre qui écrit aux maires et aux présidents de conseils départementaux pour qu'ils suspendent tous les voyages scolaires vers l'Italie. Le 29 février les rassemblements de plus de 5000 personnes sont interdits. Dès le 1^{er} mars, c'est le département du Haut-Rhin qui se met en alerte suite à un rassemblement évangélique qui s'était tenu à Mulhouse entre le 17 et le 24 février et qui aurait été propice à une contamination de près de 2500 personnes. Le 8 mars, le Ministre de la Santé décrète l'interdiction de rassemblement de plus de 1000 personnes tandis que le Préfet du Haut-Rhin anticipe le stade 3 en fermant les écoles et les crèches du département. C'est au 14 mars que le Président de la République annoncera la fermeture de tous les lieux publics non indispensables

à la vie du pays ainsi que tous les établissements scolaires à compter du 16 mars.

Le 17 mars 2020 la France franchit le stade 3 de la pandémie en imposant un confinement sur tout le territoire national jusqu'au 30 mars, assorti d'une fermeture des frontières. Elle n'en sortira officiellement que le 11 mai 2020 après avoir dû renouveler la période de confinement par 2 fois, du 31 mars au 14 avril et du 15 avril au 10 mai.

Durant ces longs jours de confinement, les préfets de département ont tenu leur rôle de gestionnaire de crise. Au-delà de leurs prérogatives formelles, ils ont été le pivot autour duquel les élus, les partenaires et les acteurs locaux ont pu construire des réponses adaptées à la singularité de chaque territoire. Ils ont par ailleurs été le principal canal de communication pour le grand public dont on peut imaginer l'anxiété suscitée par cette pandémie inédite.

1- Le rôle du préfet dans la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 et ses relations avec les élus, partenaires et acteurs locaux

Le préfet durant la période de confinement entouré des services de l'État a été le principal interlocuteur

vers lequel les maires et les acteurs socio-économiques se sont tournés.

Si le Préfet n'a jamais été contesté dans son positionnement dans la gestion de la crise, il a très vite pris conscience que les instructions ministérielles ou celles de la Cellule Interministérielle de Crise avaient vocation à s'adapter à la réalité locale des territoires.

Pour piloter cette crise, la plupart des préfets ont mis en place des instances de pilotage en distanciel et notamment un Centre Opérationnel Départemental (COD) ou tout simplement une cellule de crise.

Les élus locaux, acteurs incontournables des territoires, ont systématiquement été associés dans le cadre des décisions prises par les préfets dans la gestion des différentes phases de la crise. Dans la Marne par exemple, la cellule de crise a été ouverte au Conseil départemental. En plus de la cellule de crise, des réunions infra-départementales ont été privilégiées à l'échelle des arrondissements avec une implication forte des sous-préfets, pour favoriser encore davantage le dialogue local et l'implication des maires au plus proche de la réalité de leur territoire.

La meilleure illustration porte sur les dérogations accordées par les préfets à l'ouverture des marchés alimentaires notamment. L'implication des sous-préfets a été essentielle pour construire le dialogue, marché par marché et commune par commune afin de trouver un juste équilibre. Ce dialogue avec les élus s'est aussi imposé lorsqu'il a fallu dans certains territoires imposer un couvre-feu pour faire respecter les mesures du confinement. Les polices municipales ont été très actives pour faire respecter les dérogations de sorties des habitants dans les communes et surtout sur des périodes traditionnelles de fêtes comme ce fut le cas pour le week-end pascal.

Un autre moment fort de dialogue avec les maires a été de participer à l'organisation, sous la coordination des directeurs académiques, de l'accueil des enfants des publics prioritaires et notamment des soignants engagés dans la lutte contre le Covid-19. La mobilisation des enseignants fut complétée par celle

des personnels des collectivités ainsi que celle des accueils collectifs de mineurs.

Globalement, les décisions prises par les préfets l'ont été dans le cadre d'une concertation renforcée avec les élus. La mobilisation des maires a été essentielle pour relayer les messages du confinement et de prévention sanitaire qui fait que le couple préfet/maire a été la cheville ouvrière de la gestion de crise.

2- Face à une crise multisectorielle, le pilotage de l'action publique par le préfet a renforcé la légitimité des services territoriaux de l'État

Dès le début de la période de confinement, les cellules de crise des préfectures ont été activées selon des modalités adaptées aux spécificités territoriales. Le mode classique de conduite de crise avec réunion en présentiel du centre opérationnel de crise n'a pas été possible et a impliqué de repenser l'organisation et les circuits d'information. Dans ce contexte, la coordination des services de l'État s'est fondée sur une appropriation rapide des outils numériques (visioconférences, Facebook live), jusqu'alors utilisés de manière plus ponctuelle.

A l'initiative des préfets, les réunions « point de situation » ont ainsi associé les services déconcentrés de l'État, mais aussi souvent, plus largement, l'ensemble des partenaires essentiels à la compréhension et à la gestion de la crise (conseil départemental, président de l'association des maires, procureur, Directeur des finances publiques...). A cet égard, l'association large de tous les acteurs a été le meilleur moyen de faire front.

Les services territoriaux de l'État se sont rapidement mobilisés, démontrant leur capacité de réactivité, d'inventivité et de résilience. Alors que dans certains départements, les collectivités ont pu faire preuve d'un relatif retrait, sans la présence des services de l'État et notamment les échelons départementaux et infra-départementaux, la bonne gestion et la coordination des multiples actions conduites pour garantir, dans cette période exceptionnelle, le maintien du lien social et le fonctionnement des institutions publiques n'auraient pas été rendues possibles.

3- La gestion de la crise a conforté la nécessité de coordonner l'action de l'État local avec les échelons supra-départementaux

Au-delà du pilotage de la gestion de crise à l'échelon départemental, la nécessité de coordonner les actions de l'État, tant au niveau régional, que zonal, s'est imposée dès les prémices de la crise.

Les préfets de départements ont eu le soutien des préfetures de région dans leur rôle de coordination et d'impulsion mais aussi de partage de bonnes pratiques permettant de conforter et de mettre en cohérence les orientations locales.

Les fonctions d'animation des échelons régionaux ou zonaux ont pris tout leur sens, sans pour autant restreindre les marges d'adaptation locales. La méthode choisie a conjugué la prise de cadres réglementaires pour fixer les principales mesures coercitives mais bien entendu de les adapter aux spécificités de chaque secteur. Ce recours au droit souple a facilité l'adaptation des réponses apportées à la crise en fonction des échos du terrain.

Il est important de souligner l'importance de l'échelon zonal dans son rôle d'opérateur logistique qui aura permis l'acheminement efficace des équipements de protection individuelle sur l'ensemble du territoire national.

De même, l'articulation avec l'échelon central et notamment le Centre interministériel de crise aura permis un partage optimal de supports opérationnels très utiles.

Conclusion :

Si cette gestion de crise a vu l'émergence de nouvelles modalités de coopération et de mise en œuvre de l'action publique, elle a également mis en exergue au niveau national, le leadership du ministère de l'Intérieur dans ce domaine, tout d'abord parce que la gestion de crise est une mission régalienne par excellence, ensuite parce qu'il est le ministère des territoires et de la mise en œuvre des politiques publiques, enfin parce qu'il est historiquement et empiriquement et donc culturellement le mieux préparé à faire face à des situations aussi brutales qu'inconnues..



Fadama Itala KOUROUMA

Directeur national de l'administration du territoire,
Guinée

Je me réjouis d'avoir bénéficié de votre confiance, en me permettant de partager avec vous l'expérience guinéenne de la gestion du Covid-19, cette lancinante pandémie qui éprouve et endeuille l'humanité entière. N'est-ce pas elle qui nous place dans ces conditions de distanciation et d'impossibilité de nous regrouper dans la chaleur humaine, tel que nous l'avons si chaleureusement fait à Abidjan en décembre 2018 ?

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais commencer par m'incliner pieusement devant la mémoire de toutes les victimes, singulièrement de celle de nos collègues à travers le monde. Veuillez la Grandeur divine accueillir leurs âmes au Paradis.

Après ma dernière contribution sur la gestion du Covid-19 en Guinée à notre plateforme, je vous délivre à présent les informations en lien avec l'objectif de notre rencontre. Il s'agit d'informations globales.

I- Interventions de prévention de riposte

Il est à préciser que le premier cas de Coronavirus est survenu en Guinée, le 12 Mars 2020. Dès lors, le Gouvernement a immédiatement pris les mesures idoines qui s'imposaient pour parer à la propagation, mais aussi instaurer un système fiable de gestion de la pandémie.

1- Initiatives prises par les autorités guinéennes

- Élaboration du plan de préparation et de riposte au Covid-19 ;
- Information des structures déconcentrées et décentralisées de prise en charge (DRS, DPS, Hôpitaux, Centres et postes de santé), y compris les communautés sur le mode de transmission et les moyens de prévention sur le Covid-19 ;
- Identification des centres de prise en charge et des laboratoires ;
- Élaboration de la plateforme Covid-19 dans le DHIS2 (logiciel de consolidation) pour la gestion des données Covid ;
- Formation et recrutement des agents pour la prise en charge des cas, le suivi des contacts, la gestion des données et la sensibilisation des populations ;
- Prépositionnement des intrants et médicaments dans les centres de prise en charge identifié ;
- Activation des centres d'opérations d'urgence dans tous les districts sanitaires ;
- Mise en place d'un centre d'écoute national basé à Conakry, avec le numéro 115 pour les appels 24h/24.

2- Structures institutionnelles et opérationnelles

- Mise en place de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSS), qui coordonne toutes les activités. Au plan informatif, elle délivre tous les jours, à travers les médias, les données et autres statistiques à date. De

même qu'elle édicte les mesures barrières sanitaires exigées en vigueur.

Elle assure également la coordination au niveau du Ministère de la Santé. Sa mise en place a été suivie de celle

- Du Comité stratégique interministériel au niveau de la Primature
- Du Comité scientifique de riposte contre le Covid-19, sous la férule de la Présidence de la République
- Des Commissions techniques spécialisées ; à savoir :
 - Commission surveillance
 - Commission laboratoire
 - Commission prise en charge/PCI
 - Commission communication et mobilisation sociale
 - Commission logistique
 - Commission Finances.

2- Stratégies de riposte

- Tenue de la réunion du comité stratégique de riposte au COVID19 tous les vendredis .
 - Tenue de la réunion d'information épidémiologique tous les jeudis ;
 - Pour interrompre la transmission communautaire, une nouvelle stratégie communautaire a été planifiée « stop Covid-19 » à l'image de la stratégie « Zéro Ebola en 60 jours » depuis le 8 juin 2020.

Stratégie Stop Covid-19 en 60 jours

- Identifier et suivre tous les contacts ;
- Tester tous les suspects et contacts ;
- Confiner et traiter à domicile les cas simples ;
- Hospitaliser les cas graves avec comorbidité ;
- Sensibiliser aux barrières sanitaires ;
- Soutenir les ménages confinés sur le plan alimentaire, sanitaire et économique ;
- Suivre les zones de confinement avec des points de contrôle sanitaire des couches à risques, de l'administration générale, des entreprises et autres catégories socioprofessionnelles ;

- Rendre systématique les mesures de barrières sanitaires : lavage des mains, port des masques, distanciation etc.

Cibles de la stratégie

- Personnel de santé ;
- Personnes ayant un emploi stratégique (Ministères, Militaires actifs, Policiers, Banques, Entreprises, Hôtels, Médias, etc.) ;
- Zones à forte concentration de population comme les zones minières et les grands projets ;
- Personnes de 60 ans et plus ;
- Personnes vivant dans les établissements pénitentiaires et encadrement ;
- Chauffeurs, apprentis, voyageurs et syndicats des transporteurs.

L'évaluation de la période des 60 jours a prouvé que l'ambition de la lutte n'était pas illusoire. Plutôt, elle a démontré que la persistance des acquis pouvait amener une prise de conscience des populations dans le respect des mesures barrières combinées et complémentaires. Même si le pari d'éradication n'a pas été gagné dans la période fixée, l'objectif recherché était de circonscrire l'étendue de propagation à travers le pays et la limitation dans la zone du grand Conakry.

4- Mesures gouvernementales majeures

Depuis le 23 Mars 2020, l'État Guinéen avait décrété des mesures d'urgence sanitaire incluant, un couvre-feu nocturne ;

- La fermeture de son espace aérien et de ses frontières terrestres .
- La limitation des déplacements de Conakry vers l'intérieur du pays ,
- L'application des mesures de barrières sanitaires en mettant un accent sur le port obligatoire des masques ;
- La fermeture des lieux de culte, des bars et des restaurants ;
- Le dépistage massif enclenché à partir du 20 Novembre 2020, en étape récente.

Le Gouvernement a aussi mis en œuvre un Plan de redressement et de soutien financier, fiscal et social en guise de soutien aux ménages, aux paysans et autres catégories socioprofessionnelles.

5-Rôles et responsabilités des Administrateurs territoriaux

L'essentiel de la communication et de la mobilisation sociale repose sur la participation active et la responsabilisation des autorités administratives territoriales, placées au cœur du dispositif opérationnel de terrain élaboré à cet effet. L'approche communautaire de la lutte étant un gage de réussite, elle est développée à travers les actions dynamiques de sensibilisation, d'information et d'éducation citoyenne. Cette démarche holistique est menée de concert avec les élus locaux, les groupes sociaux en tant qu'acteurs animateurs de la vie à la base, appuyés par les agents de santé représentant les démembrements de l'ANSS.

Les Gouverneurs de Régions Administratives, Préfets et Sous-préfets, assurent la coordination de la stratégie de lutte au niveau de leurs circonscriptions administratives respectives. Ils assurent également la présidence et le suivi des Groupes d'Action Locale. Ces organes se réunissent une fois par semaine, pour faire l'évaluation à mi-parcours. Après ces sessions participatives, ils sont tenus de faire le point hebdomadaire de la situation, appuyée de sensibilisation à travers les radios locales.

Et pour mener à bien cette mission, ils s'appuient sur les chefs religieux, qui à leur tour, effectuent le relais de démultiplication des messages clés aux fidèles dans les différents lieux de culte. La synergie est soutenue par l'accompagnement efficient des PTFS, notamment l'OMS, l'UNICEF et l'USAID.

II- STATISTIQUES GLOBALES

Indicateurs de surveillance et de prise en charge des cas de COVID19 du 12 Mars au 26 Novembre 2020

Indicateurs	Cumul depuis le 12 Mars 2020
Nombre de personnes testées	179 748
Nombre de cas confirmés	13 006
Nombre de cas guéris	11 943
Nombre de décès hospitaliers	76
Nombre de centres de traitement	22 dont 7 à Conakry

III- DEFIS A RELEVER IMPERATIVEMENT

- Amélioration du délai de rendu des résultats du test de Covid-19 ;
- Recherche et investigation de tous les cas confirmés non hospitalisés et non confinés ;
- Dépistage massif à grande échelle des catégories socioprofessionnelles ;
- Poursuite de la sensibilisation des populations dans les centres urbains et collectivités locales rurales. En mettant le focus sur le grand Conakry, épice de foyer de contamination et de propagation.

En requérant votre indulgence, j'espère avoir répondu aux attentes de la conférence et vous remercie subséquemment pour votre aimable attention en me prêtant éventuellement à vos interrogations.



Patricia-Dominique LACHAT

Préfète du District d'Aigle,

Suisse

Je souhaitais vous partager aujourd'hui un premier retour d'expérience et les premiers enseignements que l'on peut tirer de cette crise en Suisse, et plus particulièrement dans le canton de Vaud.

Analyse de la mission / journal des événements

La pandémie de Covid-19 se propage en Suisse depuis le 25 février 2020. Très rapidement, nous avons senti une grande inquiétude au sein de la population et des communes qui commençaient à poser des questions aux préfets. Le 6 mars, le gouvernement a interdit les manifestations de plus de 1000 personnes. Le 13 mars 2020, le gouvernement annonce la fermeture des écoles et l'interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes. Il a été demandé aux préfetures de débiter l'élaboration des plans de continuité. Une première séance de crise au centre local de la gendarmerie s'est tenue. Dans les préfetures, en lien avec l'élaboration des plans de continuité, nous avons dû commencer à informer nos personnels, à identifier les personnes qui pouvaient travailler depuis chez eux et les conséquences sur l'organisation du travail des préfetures.

Chose qui n'avait pas eu lieu depuis la Seconde guerre mondiale, l'armée et la protection civile ont été mobilisées. Le 16 mars 2020, l'Etat d'urgence est déclenché : toutes les manifestations publiques ou privées ont été interdites.

Les premières dénonciations sur le non-respect des directives élaborées arrivent alors dans les préfetures.

Le déclenchement de l'état d'urgence a également induit la fermeture de tous les restaurants, bars, magasins et établissements de divertissements et de loisirs, à l'exception des magasins d'alimentation et des établissements de santé.

Un grand nombre d'informations arrivant en préfetures devaient être triées, et les informations importantes devaient être transmises aux municipalités pour qu'elles fassent appliquer les dispositions dans leurs communes respectives.

Le 16 mars, les plans de continuité ont été activés : les guichets des administrations ont été fermés, les audiences annulées. Il a fallu réorganiser les préfetures tout en continuant à répondre aux urgences, en assurant notamment des permanences téléphoniques.

Des hotlines ont été organisées au niveau cantonal. La protection civile était appelée en renfort pour aider les infirmiers dans leur travail dans les hôpitaux et dans les Établissements médico-sociaux pour personnes âgées.

Le 18 mars, l'état de nécessité a été déclenché au niveau cantonal. Le Plan ORCA (Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe) a alors été enclenché et conduit par

l'État-major cantonal de conduite regroupant les différents partenaires dans la gestion de la crise: police, services de santé, protection civile, armée... .

Le 22 mars, suite aux terribles images des morts en Italie, un plan de gestion « nombreux morts » a été préparé en prévision de l'apparition d'une pareille situation en Suisse.

La gestion de la crise

La particularité de la Suisse est son statut d'état fédéral : les cantons sont souverains et forment des états indépendants, sauf en cas de risque pour la sécurité intérieure. Le conseil Fédéral, en déclarant l'Etat d'urgence, a repris le *lead* sur les cantons et a pris des décisions pour l'ensemble du pays en édictant des ordonnances et en imposant un semi-confinement.

Au niveau cantonal, les cantons devaient faire respecter les règles prises par la Fédération en édictant des arrêtés, afin par exemple de donner la possibilité aux législatifs d'organiser des votes par correspondance, de donner certaines compétences aux préfets...

Au niveau des régions, 4 postes de commandement régionaux (PCR) ont été mis en place, se chargeant de la coordination de la protection civile, de la police, des pompiers et des services sanitaires et de la situation dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées.

Les missions principales des préfets dans la crise étaient surtout de transmettre les informations, de répondre aux questions de la population et des communes, de préavisier les demandes de vote par correspondance en vue des élections législatives....

Les premiers enseignements

Le premier enseignement à tirer est la gestion de l'information dans une telle crise. Nous avons en effet pu constater que l'information venait de toute part, qu'elle était parfois contradictoire et surtout qu'elle évoluait très vite. Il a donc fallu s'adapter et surtout pouvoir répondre aux questions de la population et des communes, qui ne comprenaient pas toujours pourquoi des mesures évoluaient vers un sens ou un autre très rapidement. Il a fallu également faire preuve d'une très grande disponibilité et être présent à la fois dans nos préfectures ou à domicile.

Je vous remercie.



Pierre-Luc DESGAGNE

Délégué général du Québec à Bruxelles,

Québec

Bonjour à tous, en vos titres, grades et qualités.

Plusieurs d'entre vous ont déjà fait état de la situation particulière que l'humanité a vécue. Je souhaiterais insister sur le fait que le Québec a été frappé de plein fouet dès la 1^e vague de la pandémie, notamment la ville de Montréal, centre de 3,5 millions d'habitants. Le Québec a été particulièrement affecté aussi en raison de la semaine de relâche (vacances neige) où des dizaines de milliers de nos compatriotes et de familles partent pour vacances et de la moyenne d'âge légèrement plus élevée de ses habitants par rapport à ses voisins. Dans cette allocution, je vais insister sur certains exemples et certaines leçons propre au Québec que j'aimerais vous partager.

Le premier élément que je souhaite souligner a été la prise de contrôle à la fois de la gestion et de la communication directement par le premier ministre du Québec, lui-même, assisté des ministères concernés et bien-sûr du Directeur national de la santé publique. Évidemment, cela s'est fait dans un cadre où la santé est une compétence exclusive du Québec. Il y a aussi eu un travail extrêmement étroit fait avec les corps de police, au nombre de 53 sur le territoire du Québec, notamment avec la Sûreté du Québec, qui joue à la fois le rôle de Gendarmerie et de Police au sens européen du terme.

Cette coordination à très haut niveau doit demeurer une leçon parce qu'elle a été particulièrement efficace. Deuxièmement, la communication s'est faite à très haut niveau et de façon régulière, puisque pendant 1 mois et demi le Premier-Ministre lui-même était à l'écran tous les jours, donnait lui-même

les chiffres, les résultats, les prescriptions, indiquait à la population ce qu'il fallait ou ne fallait pas faire. Cette gestion-là des communications a été extrêmement efficace, dans une période d'incertitude.

L'autre particularité, là où les corps de police ont dû s'adapter, c'est qu'ils sont habitués à travailler dans un contexte bien défini encadré par le Code criminel et certaines lois à caractère pénal.

Mais ici, les corps de police ont dû travailler avec la loi sur la Santé publique, qui malgré son importance n'était pas une loi très connue par les corps policiers et même le grand public. Ils ont dû s'adapter, rapidement apprendre les préceptes de cette loi, ses aspects pénaux, le caractère dissuasif de cette loi.

Il y a eu aussi un travail d'arrimage à faire entre les experts de la santé publique et ceux des corps policiers, qui n'avaient pas généralement à collaborer d'aussi près de façon régulière. Cela s'est somme toute bien fait.

L'autre aspect particulier chez nous a été une décision politique, saluée par la suite mais qui pouvait au départ sembler assez audacieuse, qui a consisté à pratiquement fermer l'accès à certaines régions plus éloignées des grands centres. Comme vous savez le Québec est un territoire très étendu, le gouvernement a ainsi décidé de limiter l'accès à certaines régions pour limiter la propagation de la pandémie. Cela s'est avéré très efficace parce que les régions ainsi « protégées » ont eu des taux de contamination bien plus bas, en première vague, que les régions où il n'y avait pas eu de contrôle d'accès.

À l'inverse, il aurait pu être sanitaire possible de fermer l'accès à la région de Montréal. Mais dans un contexte québécois c'était impossible à imaginer, la métropole étant un pôle névralgique, de distribution et de services. Elle abrite le principal port, qui reçoit les denrées et les différents matériaux comme le matériel sanitaire ainsi que les aéroports dont l'accès restait indispensable pendant cette crise.

Pendant la seconde vague cet automne, on a pu constater qu'avec la levée souhaitée du contrôle d'accès à certaines régions, ces endroits sont plus affectés par la contamination. On peut donc tirer comme leçon que ce type de décision audacieuse peut s'avérer utile. A ce sujet, les corps policiers ont dû s'assurer avec succès du respect de ce décret gouvernemental, aidés aussi par un contexte où évidemment les flux sur les routes étaient moins denses.

Concernant la deuxième vague, les contrôles sont plus ardues à faire car il n'y a pas eu de confinement généralisé. Les dirigeants doivent en appeler à la collaboration de la population, à sa prise en compte des exigences sanitaires. En ce sens le travail des corps policiers et des représentants de l'État devient un peu plus compliqué.

Prenons un exemple précis : les manifestations.

Au printemps dernier, il y a eu très peu de manifestations d'opposants aux mesures sanitaires. On a constaté depuis le mois de septembre, et en particulier lors des dernières semaines, une recrudescence des manifestations de gens qui se définissent comme « anti-masque » ou « anti-mesures sanitaires ». On ne parle pas d'une majorité de gens, mais de certains groupes minoritaires mais assez bien organisés. Ces manifestations peuvent compliquer le travail des corps policiers pour la simple et bonne raison qu'en démocratie les manifestations publiques qui se déroulent dans le respect de la loi et du bien d'autrui sont non seulement autorisées mais normales. Mais dans le cas qui nous occupe, ces manifestations se tiennent sans respecter les décrets sur les mesures sanitaires.

La loi sur la santé publique aura été utile et a permis aux corps policiers d'agir, grâce aux pouvoirs

d'ordonnance du Directeur de la santé publique, pendant les manifestations et émettre des contraventions.

L'autre aspect qui complexifie le travail des corps d'encadrement et les corps policiers c'est la montée des théories du complot et l'utilisation des réseaux sociaux pour faire en sorte d'alimenter ces théories du complot. On s'aperçoit de plus en plus que les gens, notamment en manifestation, se réclament de « l'information » qu'ils auraient sur internet ou sur les réseaux sociaux. On sait que pour les corps policiers c'est un nouveau défi surtout lorsque ces messages deviennent menaçants. Certains sont allés jusqu'à publier les coordonnées personnelles du Directeur de la Santé publique. Des interventions policières ont été effectuées directement auprès d'individus qui avaient posté des menaces à l'égard de nos dirigeants dont le premier ministre.

Avant de conclure, il apparaît intéressant de souligner que le Québec compte plusieurs communautés autochtones, les Premières nations, avec lesquelles les corps policiers autochtones et non-autochtones ont travaillé et collaboré. Plusieurs communautés ont pris des décisions courageuses d'auto-confinement, décisions utiles et opportunes. Mais cela n'a pas prémuni leurs membres contre le sentiment de protection créé par cette décision. Là comme ailleurs, l'importance du respect des consignes sanitaires a dû être réitérée.

Si nous regardons l'avenir maintenant, à court terme, lors des prochaines semaines, il faudra surveiller avec attention la période des Fêtes. Le premier ministre avait proposé aux québécois un contrat moral, leur permettant de fêter sur une base restreinte entre le 24 et 27 décembre. Mais les derniers chiffres de contamination l'ont obligé à revoir le tout et à donner instructions de limiter au maximum les rassemblements des Fêtes tout en étant très sensible à la situation des personnes seules et des personnes âgées. Ce sera une période intense et extrêmement difficile.

Tout ce que l'on peut se dire tous ensemble, tout en vous remerciant de m'avoir convié à cet événement, c'est simplement : Vivement 2021 !

IV-Interventions de clôture

30 Synthèse par Éric FREYSSELINARD, Préfet, Directeur de l'IHEMI

31 Conclusion par Denis MATHEN, Gouverneur de la province de Namur, Président de l'APREF





Eric FREYSSELINARD

Préfet, Directeur de l'Institut des Hautes Etudes du
Ministère de l'Intérieur,

France

Les intervenants ont bien souligné le caractère inédit de la crise, qui a révélé de très nombreuses incertitudes et qui nous a tous bouleversés dans notre gestion. Nous nous sommes aperçus que les plus petits territoires de nos pays ont été victimes de l'interdépendance mondiale de notre planète, comme l'a remarqué l'ambassadeur du Maroc.

L'OIF soulignait les conséquences à tirer pour l'avenir et notamment le renforcement de la coopération internationale au niveau mondial entre pays pour avoir des systèmes de détection des épidémies plus efficaces. Il a été également rappelé la délicate question des déficits publics provoqués par la crise économique et par la nécessité de renforcer les secteurs économiques les plus touchés alors que les études macro-économiques permettent de comparer la situation économique actuelle au Krach de 1929.

Le point commun des pays représentés aujourd'hui est que les décisions ont été prises au plus haut niveau de l'État, souvent au niveau d'un conseil présidé par le Chef de l'État. Même dans les pays très décentralisés comme la Suisse, on considérait que les plans d'urgence devaient être remontés au niveau fédéral.

En termes administratifs, en descendant dans la structure de l'État, on s'est beaucoup

appuyé sur le représentant de l'État et sur les collectivités territoriales. On retrouve des débats dans plusieurs pays sur la responsabilité de la direction des opérations : est-ce au préfet, à la police, aux services de santé d'en avoir la responsabilité ?

On peut noter aussi une coordination régionale des mesures notamment en France au sein de la Région Grand-Est par exemple, mais aussi au niveau zonal pour l'approvisionnement des biens essentiels tels que les masques. Au niveau local, beaucoup d'intervenants ont souligné que la crise a fortement renforcé le dialogue local notamment avec les élus. Globalement les mesures prises étaient à peu près les mêmes dans tous les pays : couvre-feu, confinement, fermeture de frontières extérieures voire intérieures, fermeture des commerces non-essentiels et des lieux de rassemblement et mesure de protection des plus vulnérables. Nos administrations ont également dû s'adapter, en établissant des plans de continuité d'activité, voire en autorisant le vote par correspondance comme en Suisse.

Il a fallu gérer des informations venant de toutes parts, répondre aux multiples demandes de la population, s'adapter en permanence et assurer une gestion parfois

difficile de l'opinion, avec des complotistes et des manifestants anti-masques. Enfin, tous ont souligné un État re-légitimé, un État réhabilité.

Aujourd'hui, je vois quatre urgences devant nous :

Urgence des vaccins : les avoir rapidement, les stocker dans les conditions requises et les déployer rapidement, mais avec quel niveau d'acceptation ? Nous savons que seulement une personne sur deux accepterait de se faire vacciner aujourd'hui en France.

Tenir dans la crise économique qui nous attend avec des pertes de valeurs phénoménales de société et des pertes d'activité de certains indépendants. Nous organiser pour la prochaine crise. Réfléchir aux scénarios à bâtir pour l'avenir, qui soient suffisamment adaptables pour permettre de répondre à tous types de crises. Comment réparer le lien qui a été affaibli entre les gouvernements et les opinions publiques ?

Je conclurai par un paradoxe : c'est à l'heure de l'Intelligence Artificielle que nous avons dû nous confronter à des manques de masques, un objet tout à fait banal, et que nous avons dû revenir à des méthodes de confinement dignes de la peste au Moyen-Âge.

En effet, la crise a montré le paradoxe des nouvelles technologies qui par leur aspect mondialisant ont sans doute aggravé la crise que nous avons connue et en même temps nous ont permis d'y répondre en partie avec le télétravail.

Cette crise a démontré la fragilité de sociétés qui se pensaient toutes puissantes, qui avaient réussi à abolir les distances physiques et où finalement les barrières physiques et les bonnes vieilles méthodes traditionnelles ont aussi du bon. Je vous remercie.



Denis MATHEN

Président de l'APREF,

Gouverneur de la Province de Namur,

Belgique

1- Permettez-moi avant de conclure de revenir sur ma réponse à l'une des dernières questions posées à la fin de ces échanges : oui pour moi personnellement, il y aura bien un avant et un après covid-19. Parce que cette crise, qui s'est installée dans la durée, a eu un impact sur la manière dont on a structuré notre action, sur la manière dont on a parfois remis en cause certaines structures et certaines procédures de gestion. En Belgique, peut-être en raison de notre spécificité d'État fédéral, cette crise a également introduit et initié une réflexion sur l'efficacité même de l'action de l'État et de ses différents niveaux de pouvoir.

2- Je souhaitais encore rappeler trois chiffres illustrant la situation pour la Belgique. La Belgique, c'est un peu plus de 11 millions d'habitants. Nous en sommes à l'heure actuelle à presque 600 000 cas détectés et presque 17 000 décès... et il est pour le moment très peu probable (sauf évolution de dernière minute) que les Belges puissent fêter les fêtes de Noël et de Nouvel An autrement qu'au sein du noyau de leur foyer.

3- Pour conclure, je dirais que ce "webinaire" m'a fait personnellement du bien. Comprenez-moi bien, ce n'est pas le partage de l'infortune, le fait de savoir que les situations ont été d'une ampleur inédite un peu partout et ont causé des difficultés sans nom aux quatre coins de la Francophonie. Non, ce qui m'a fait du bien, c'est que tous les participants, et nous étions presque 100, ont tous trouvé le temps, l'intérêt et le besoin de ce partage

d'expériences, le besoin de maintenir ce lien entre nous. Car si nous avons eu ici le reflet d'énormément de doutes et d'interrogations que nous avons tous abordés différemment, beaucoup de propos que nous avons partagés sont aussi des propos inspirants, pour nos actions respectives au sein de nos territoires.

Je voudrais remercier sincèrement, chaleureusement, chacun des intervenants pour leurs témoignages, leurs contributions et pour nous avoir livré leurs expériences.

Ce webinaire est pour moi un beau succès. Il montre et prouve la place et l'intérêt de l'APREF au sein de la Francophonie, plus spécifiquement dans le domaine de la gestion multidisciplinaire de crise mais pas uniquement.

Le prochain Forum qui aura lieu à Namur sera consacré au lien social.

On l'a vu, le Coronavirus a ébranlé ce lien social et parfois même a ébranlé la confiance du citoyen envers les institutions. Il y a ici matière à réflexion. A Namur, il nous appartiendra de voir comment, dans nos fonctions respectives, au sein de nos territoires respectifs, nous pouvons agir pour recréer ce lien social quand il a disparu ou le renforcer quand les circonstances le demandent.

Je vous remercie encore une fois toutes et tous d'avoir participé aujourd'hui et je vous souhaite pour l'avenir de rester véritablement au cœur de l'action.

